

Révision de la loi sur la nationalité : huit ans de délai

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **14 (1987)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



MM. Aubert et Schlumpf s'en vont

Deux conseillers fédéraux se retirent à la fin de 1987: Pierre Aubert, président de la Confédération, qui a exercé ses fonctions pendant dix ans, et Léon Schlumpf, pendant huit ans. Pendant tout le temps où il a fait partie du gouvernement fédéral, Monsieur Aubert, socialiste neuchâtelois, a été à la tête du Département des affaires étrangères, tandis que Monsieur Schlumpf, grison (UDC), a dirigé le Département des transports, des communications et de l'énergie.

Révision de la loi sur la nationalité

Huit ans de délai

Désormais une étrangère qui épouse un Suisse n'obtiendra plus automatiquement la citoyenneté suisse. Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la 2^e étape de la révision de la loi sur la nationalité.

Avec cette deuxième étape de la révision de la loi sur la nationalité – en date du 1^{er} juillet 1985, les dispositions régissant la nationalité des enfants nés de père ou de mère suisse avaient été modifiées –, un nouveau pas est fait en vue de réaliser l'égalité des droits entre hommes et femmes. L'épouse étrangère d'un ressortissant suisse ne devient plus automatiquement suisse par son mariage. Cette inégalité flagrante entre l'épouse d'un Suisse et l'époux étranger d'une Suissesse est corrigée et l'on adopte une solution qui met sur un pied d'égalité le conjoint étranger d'une Suissesse ou d'un Suisse. La Suisse est au demeurant le seul pays d'Europe à connaître l'acquisition automatique pour la conjointe de la nationalité de son mari.

Selon le projet, le conjoint étranger d'une Suissesse ou d'un Suisse pourra à l'avenir demander la naturalisation facilitée après cinq ans de résidence en Suisse et neuf ans de mariage. Il l'obtiendra s'il est intégré à la communauté suisse, se conforme à l'ordre juridique suisse et ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

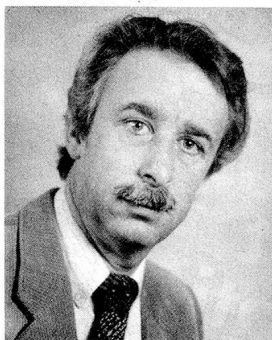
Le conjoint d'une Suissesse ou d'un Suisse de l'étranger pourra également bénéficier de la naturalisation facilitée, mais seulement après huit ans de mariage et s'il a des liens étroits avec la Suisse.

L'avant-projet prévoyait un délai de douze ans de mariage. Lors de la procédure de consultation, l'Organisation des Suisses de l'étranger s'est prononcée de façon claire et nette contre un tel délai.

JM

Commentaires

Elections: pas de bouleversement



Les élections au Conseil national et au Conseil des Etats n'ont apporté que peu de changements. L'espoir exprimé par certains, pendant la campagne électorale, de voir se former une nouvelle «majorité rouge-verte» a été déçu. Si l'on fait abstraction de quelques modifications assez importantes dans la structure des partis en Suisse, ces élections ont tout au plus confirmé la grande stabilité politique de notre pays. Les trois partis bourgeois représentés au gouvernement – les radicaux, les démocrates-chrétiens (PDC) et l'Union démocratique du Centre (UDC) – pourront, avec les libéraux, continuer à déterminer sans danger l'orientation politique de la Suisse dans les quatre années qui viennent.

Même les gains importants de voix et de sièges réalisés notamment par les «verts» – le parti des verts modérés qui ne sont pas à gauche – n'y changent pas grand chose. Bien que les «verts» aient pu tripler le nombre de leurs sièges au Conseil national, ils devront se faire à l'idée que leur influence sur les travaux du Parlement sera pour le moment limitée.

Les socialistes (PS) sont les grands perdants, tant au Conseil des Etats qu'au Conseil national. Par rapport aux élections précédentes, ils ont de nouveau subi des pertes sensibles de voix, comprises entre six et dix pour cent, notamment dans les grandes villes et les agglomérations industrielles. Une fois de plus, le parti traditionnel des travailleurs a été abandonné par les électeurs; il s'agit apparemment là d'une tendance durable. Selon les analyses politiques, le PS est le parti le plus fortement touché par les bouleversements sociaux. Il perd son électorat traditionnel, celui des ouvriers, et il a de toute évidence énormément de peine à trouver de l'audience auprès de la nouvelle classe moyenne et des nouvelles catégories professionnelles, tout comme auprès de la jeunesse et des intellectuels, en dépit des déclarations politiques très claires qu'il avait faites au cours de la campagne électorale.

En revanche, et contrairement à toute attente, le parti radical n'a subi que des pertes limitées et il reste le parti le plus fort au sein de l'Assemblée fédérale. Le PDC a réussi, étonnamment, à maintenir ses positions. Il a pu compenser et au-delà, au Tessin, en Suisse orientale et en Suisse romande notamment, les pertes subies sur le Plateau suisse. On s'attendait encore moins à voir le plus petit des partis gouvernementaux – l'UDC – gagner un nombre respectable de mandats, ce que les stratèges de ce parti n'avaient jamais escompté.

Pendant la campagne électorale, l'UDC avait pourtant été sérieusement secouée et sa crédibilité en tant que parti gouvernemental avait été mise en doute. On l'avait déclarée un peu trop vite perdante et on voyait déjà se modifier les rapports entre les partis de la majorité au Parlement. Du même coup, on contestait à ce parti son siège au Conseil fédéral, ce qui se révèle aujourd'hui parfaitement déplacé. On peut en déduire que l'UDC, pareillement poussée dans la défensive, a réussi à mobiliser ses électeurs, qui sont les paysans et les artisans. De toute façon, les partis bourgeois ont une fois de plus su – mieux que les autres – mobiliser leurs électeurs.

Au cours de la nouvelle législature, le travail du Parlement et du gouvernement risque de s'avérer plus difficile. Les élections d'octobre n'ont pas modifié les rapports de force, mais les forces politiques se sont dispersées. Les petits partis, qui ne sont pas représentés au sein du gouvernement, ont renforcé leur position au Conseil national, alors qu'au Conseil des Etats, la tendance est manifestement au maintien des valeurs conservatrices.

Cette évolution ne va pas faciliter l'activité gouvernementale; les positions vont se durcir. Etant donné que notre pays va devoir prendre d'importantes décisions politiques, cela promet un avenir difficile. Dans le domaine social et dans celui de l'énergie, en matière de protection de l'environnement et en ce qui concerne ses relations avec la Communauté européenne, la Suisse se trouve devant des décisions irrévocables à prendre.

Ces questions ont été au centre de la campagne électorale, mais elles n'ont pas réussi à faire sortir l'électorat suisse de sa léthargie, puisque le taux de participation n'est jamais tombé aussi bas. Cela donne à penser.

Bruno Schläppi